

22 OCT. 2024

DECISION N°-4397/24 DU

**RELATIVE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR POURVOIR AU POSTE DE
DIRECTEUR SUIVI ET PATRIMOINE**

Le Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation

- Vu** la loi N° 73-00 promulguée par le Dahir n°1-01-197 du 11 jourada I 1422 (1^{er} août 2001) portant création et organisation de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education Formation telle qu'elle est modifiée et complétée par la loi n°09-05 et la loi 03.10 ;
- Vu** le Statut régissant le Personnel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation ;
- Vu** la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu** la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilités, en sous n°1960/18 en date du 17/07/2018 ;
- Vu** la décision sous n°0121/24 du 19/01/2024, relative à la réorganisation de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, notamment son article 9 ;
- Vu** le budget de la Fondation au titre de l'année 2024 ;
- Vu** les nécessités de service.

****DECIDE****

Article premier :

La Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation lance un appel à candidature pour pourvoir au poste de **Directeur Suivi et Patrimoine** relevant du Pôle Construction et Patrimoine, comme suit :

Grade	Poste	Nombre minimum d'année d'expérience	Domaine d'expérience professionnelle	Référence du poste
Cadre Principal et plus	Directeur Suivi et Patrimoine	10 ans cumulables (interne / externe)	Construction, aménagement et gestion du patrimoine	D-SP-10/24

Article 2 :

Les candidatures sont ouvertes au personnel **interne** de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

Article 3 :

Les missions relatives au poste à pourvoir et les conditions requises pour occuper le poste sont précisées sur la fiche d'appel à candidature en annexe.

Article 4 :

Le dossier de candidature (mis en entier dans une enveloppe) doit être déposé à la Direction du Capital Humain sous pli fermé et doit **obligatoirement** contenir les pièces suivantes :

1. Une demande de candidature, conformément au modèle en annexe ;
2. Un projet de plan d'action illustrant la vision et la stratégie du développement de la structure ou entité en concurrence.

N.B : Tout dossier de candidature ne comprenant pas l'une des pièces susmentionnées sera systématiquement écarté.

- **La date limite de réception des candidatures est le05 NOV. 2024..... à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera recevable.**
- La liste des candidats retenus pour passer les entretiens de sélection sera publiée sur les sites internet www.fm6education.ma et www.emploi-public.ma, lesdits candidats recevront une convocation par mail qui précisera l'heure, la date et le lieu de l'entretien.

Article 5 :

Les candidats retenus après examens de leurs dossiers seront convoqués pour un entretien devant une commission désignée par le Président de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

Article 6 :

Le résultat définitif ainsi que la liste d'attente seront publiées sur les sites internet www.fm6education.ma et www.emploi-public.ma.

Le Président



Youssef EL BAKKALI